

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 26 du 22 juin 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant la liste des postes ouvrant droit à l'indemnité temporaire de mobilité au sein du ministère des armées.

Du 31 mai 2017

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ fixant la liste des postes ouvrant droit à l'indemnité temporaire de mobilité au sein du ministère des armées.

Du 31 mai 2017

NOR A R M H 1 7 1 6 4 1 5 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Arrêté du 19 juillet 2016 (n.i. BO ; JO n° 178 du 2 août 2016, texte n° 27).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 255-0.2.15, 255-1.1.1.5

Référence de publication : JO n° 134 du 9 juin 2017, texte n° 12 ; signalé au BOC n° 26/2017.

JORF n° 134 du 9 juin 2017, texte n° 12